

FR - Laffitte Capital Management double ses encours en un an

Laurence Marchal le 09/02/2011

Après des débuts difficiles marqués par la crise financière puis par l'affaire **Lehman Brothers**, **Laffitte Capital Management**, société de gestion créée en 2007, a enfin passé une année "normale" en 2010, selon **David Lenfant**, associé fondateur de la structure avec trois autres professionnels des marchés.

Son fonds phare, le Laffitte Risk Arbitrage, dédié à l'arbitrage de fusions et acquisitions sur la zone euro et les Etats-Unis, approche désormais les 100 millions d'euros d'encours. Le second fonds Laffitte Equity Arbitrage, lancé fin 2009, n'est qu'à environ 6 millions d'euros d'encours. Mais la société de gestion a bien l'intention de le commercialiser plus activement cette année.

Au total, les encours de la structure représentent 127,3 millions d'euros, soit près du triple de l'actif sous gestion à fin 2009 (45,6 millions). Ils sont gérés à parts égales pour le compte des institutionnels, des particuliers et de la multigestion. L'international représente par ailleurs 20 % des encours. La société a passé des accords de distribution en Autriche, en Suisse et au Luxembourg et envisage maintenant de se développer en Europe du Sud. L'objectif affiché est de parvenir à 250 millions d'euros en 2011.

Pour accompagner la croissance des encours, Laffitte CM met l'accent sur la gestion et vient de recruter un cinquième gérant, un ancien de CooperNeff, qui intervient sur les deux fonds. Il gère notamment la poche situations spéciales de Laffitte Equity Arbitrage, ce qui va conduire à une augmentation de la part de ces positions dans le fonds, et à une gestion par conséquent plus dynamique.

Un sixième gérant plus junior devrait être embauché dans le courant de l'année. Au rang des projets, la société envisage également de lancer un troisième fonds.

Cet article a été imprimé depuis le site www.newsmanagers.com.

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2010